

**Convention d'engagement  
entre l'association Écomusée d'Alsace  
et le bénévole**

Cette convention est établie entre :

L'Écomusée d'Alsace, association représentée par son Président, Jacques RUMPLER  
Chemin du Grosswald - BP 71, 68190 UNGERSHEIM

et

M./Mme .....  
.....  
.....

1. L'Écomusée d'Alsace s'engage à l'égard de M./Mme .....

- à lui confier les responsabilités, les missions et les activités proposées dans le cadre des besoins de l'Écomusée,
- à respecter les disponibilités convenues avec le référent salarié ou bénévole,
- à écouter ses suggestions,
- à assurer un programme, préalable et continu, d'information, d'intégration et de formation,
- à faire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement bénévole, notamment en matière d'utilité, de reconnaissance et de développement de compétences,
- à rembourser ses dépenses préalablement autorisées par la direction, engagées pour le compte de l'Écomusée d'Alsace,
- à couvrir, par une assurance adéquate, les risques d'accidents causés ou subis dans le cadre de ses activités.

L'Écomusée d'Alsace pourra à tout moment décider de la fin de la collaboration de M./Mme ..... en le/la prévenant par écrit.

2. M./Mme .....  
s'engage à l'égard de l'Écomusée d'Alsace :

- à adhérer à l'association et à être à jour de sa cotisation annuelle,
- à coopérer avec les différents partenaires de l'association : direction, salariés et autres bénévoles,
- à respecter son éthique et son règlement intérieur,
- à respecter les obligations de réserve, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'association,
- à respecter son fonctionnement :
  - ne pas communiquer le code d'accès au site,
  - ne pas faire entrer des proches ou des connaissances par l'accès des bénévoles et salariés,
  - utiliser exclusivement les parkings extérieurs pour se garer (sauf pour les temps ponctuels de déchargement ou de livraison de matériel),
  - porter ou avoir sur soi le badge personnalisé,
  - s'inscrire dans le registre de présence,
  - s'inscrire le cas échéant au repas des bénévoles impérativement avant 10 h,
  - respecter les horaires et disponibilités convenues et en cas d'impossibilité, à prévenir rapidement le responsable désigné,
- à accepter d'être photographié ou filmé dans le cadre de son bénévolat à l'Écomusée et à ne pas faire usage de son droit à s'opposer à l'utilisation de son image,
- à s'impliquer dans les missions et activités confiées,
- à faire des suggestions d'amélioration du fonctionnement et de l'organisation,
- à participer aux réunions d'information et aux actions de formation proposées,
- à participer à des travaux d'intérêt général pour l'Écomusée d'Alsace dans un cadre prédéterminé et conforme à ses capacités et ses compétences,
- d'une manière générale, à prendre connaissance et à respecter le règlement intérieur du bénévolat, la charte de courtoisie, le code vestimentaire en vigueur à l'Écomusée lus et signés conjointement avec cet engagement.

M./Mme .....pourra à tout moment mettre fin à ses engagements, en prévenant l'association par écrit.

À Ungersheim, le

Pour l'Écomusée d'Alsace,  
le Président ou son représentant,

Le bénévole,